

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/951

Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'entreprise FINECO, dans le cadre de l'exposition Shadi Ghadirian

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 16 MARS 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAINE (pouvoir à M. COULON)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/951 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE DE LYON / BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET L'ENTREPRISE FINECO, DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION SHADI GHADIRIAN (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations (article 238 bis du Code Général des Impôts) a encouragé le mécénat d'entreprise, notamment au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère culturel, en ouvrant droit à une réduction d'impôt de 60 % du montant des versements effectués par les entreprises, dans la limite de 5 pour mille de leur chiffre d'affaires.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la Ville de Lyon/Bibliothèque Municipale de Lyon (BML) établit des relations privilégiées avec certaines entreprises.

Ces entreprises s'engagent à participer aux activités de l'établissement et le soutiennent dans l'organisation des expositions temporaires, des événements et animations proposés pendant la durée de ces expositions.

Ainsi, à compter d'octobre 2015 jusqu'à janvier 2016, la BML déclinera à l'échelle de son réseau de 15 établissements un événement intitulé « Art et résistance », autour du thème de la résistance dans la création. Cet événement se veut le témoin de la lutte pour une expression libre, capable d'ouvrir les consciences et de développer l'esprit critique du spectateur. Il abordera la création artistique dans son potentiel à résister face à une pensée unique, une vision monolithique, des esthétiques et des principes admis.

L'événement sera conçu comme un cheminement au travers d'un ensemble de propositions (expositions, conférences, concerts...) mettant en exergue l'acte créateur dans son aspect le plus engagé.

Cette manifestation tout public et multi supports (vidéo, sculpture, performance, son) mettra particulièrement en avant le medium photographique avec l'exposition, à la bibliothèque de la Part-Dieu, de Shadi Ghadirian, artiste iranienne internationalement reconnue.

Afin de prolonger cette exposition qui s'inscrit comme une première de cette envergure en France, la BML souhaite éditer un catalogue et a fait appel au soutien de mécènes.

L'entreprise FINECO a manifesté le soin d'être mécène de cette exposition.

A ce titre, l'entreprise FINECO souhaite effectuer un don en nature à hauteur de 5 000 euros, selon les modalités suivantes : prise en charge des frais de déplacement et de réception de l'artiste, Shadi Ghadirian, ainsi que de la galerie SILK Road.

Il est donc proposé une convention de mécénat entre la Ville Lyon et l'entreprise FINECO, qui a pour objet de fixer les conditions et les modalités du mécénat.

Les contreparties qui seront apportées à FINECO consisteront notamment à :

- la remise de 100 exemplaires du catalogue, édité à 1 000 exemplaires ;
- la mention de FINECO sur tous les documents de communication de l'événement, ainsi que sur le catalogue ;
- l'invitation du mécène au vernissage.

Ces contreparties ont été strictement évaluées à 1 200 euros et restent dans les limites de 25 % admises par l'administration fiscale.

Vu la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 ;

Vu ladite convention de mécénat ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de mécénat susvisée, établie entre la Ville de Lyon/Bibliothèque Municipale de Lyon et l'entreprise FINECO pour l'exposition Shadi Ghadirian est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

3. La recette sera inscrite sur l'exercice en cours, sur le programme CULTURECOM, opération ANIMATIO, nature 7713, fonction 321, ligne de crédit 72844.

4. La dépense correspondante, soit 5 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, nature 611.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN